

# COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

### **NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

en exercice : **29**

Présents et absents représentés : **24** dont **2** représentés jusqu'à 20h06, puis **25** dont **2** représentés jusqu'à 20h18, puis **26** dont **2** représentés jusqu'à 20h56 et **26** dont **1** représenté à compter de 20h56.

Absents excusés non représentés : **5** jusqu'à 20h06, puis **4** jusqu'à 20h18 et **3** à compter de 20h18.

L'an deux mille dix-neuf,

Le lundi seize décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni salle Thierry Paris en Mairie, sous la présidence de M. Jean-Marc LE RUDULIER, Maire.

### **PRÉSENTS**

M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Luc PESSEY, Mme Rina DUPRIET, M. Jean-François FUSCO, Mme Myriam CHABILAN, M. Georges DUTRUC-ROSSET (à compter de 20h18), M. Christophe GEDIE, Mme Annick LEON, M. Jean-Paul BERTHELOT, Mme Catherine DESCHAMPS, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Carole SIMACOURBE, Mme Françoise GAULIER, Mme Sylvie SUTY, M. Etienne MOUTON, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémi JOURDAN (à compter de 20h56), M. Emmanuel HAMIACHE, Mme Lorraine WEISS (à compter de 20h06), M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, Mme Elisabeth MORELLI, M. Jean-Christophe HILAIRE, M. Thierry HULLOT, M. John COLLEEMALLAY.

### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme Catherine LE DANTEC donne pouvoir à Mme Françoise GAULIER.

M. Rémi JOURDAN donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS (jusqu'à 20h56).

### **ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS**

Mme Lorraine WEISS (jusqu'à 20h06)

M. Georges DUTRUC-ROSSET (jusqu'à 20h18)

Mme Christelle RENAUDIN

M. Sébastien de LARMINAT

Mme Sylvie PLANTIER

# ÉTAT CIVIL

## NAISSANCES

23.11.2019 Mathilde, Marie, Victoire MARTIN

30.11.2019 Léni, Jean, Valter NUSCA

## MARIAGES

NÉANT

## DÉCÈS

08.11.2019 : GRÉGOIRE épouse MOLLIER-GÉNÉRAZ Jeannine, Julia

27.11.2019 : CHOUKROUN Georges, Meyer, David

03.12.2019 MOLLIER-GÉNÉRAZ Jean, Marcel

## A – ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

SECRETARE DE SEANCE : Mme Annick LEON

		NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME		24	
POUR	24	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

## B – DÉCISIONS MUNICIPALES

*Arrivée de Mme Lorraine WEISS à 20h06.*

Numéro	Date	Objet
232		<i>DM NON FINALISÉE</i>
233 à 234		<i>DM PRÉSENTÉES LORS DU CM DU 25 NOVEMBRE 2019</i>
235	01/12/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec Mme BECQUELIN-BAYARD une convention pour l'installation d'un manège enfantin dans le parc du château de Buc dans le cadre du marché de Noël qui a lieu les 14 et 15 décembre 2019. Montant de la prestation : 1 500 € TTC.
236 à 252		<i>DM PRÉSENTÉES LORS DU CM DU 25 NOVEMBRE 2019</i>
253 à 256		<i>DM PRÉSENTÉES LORS DU CM DU 2 DÉCEMBRE 2019</i>
257		<i>NUMÉROTATION NON UTILISÉE</i>
258 à 259		<i>DM PRÉSENTÉES LORS DU CM DU 2 DÉCEMBRE 2019</i>
260	01/12/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec le cabinet d'architecture Patrick BELLON un contrat pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement des vestiaires des tennis couverts à Buc. Montant de la prestation : 1 275 € TTC.
261	01/12/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec la société LMF une convention de formation professionnelle pour la réalisation d'une formation intitulée « Conducteur de chariots élévateurs CACES R389 – Catégorie 3 – Savoir conduire en sécurité un chariot élévateur » au profit d'un agent des services techniques qui aura lieu les 3, 4 et 5 décembre 2019. Coût de la formation : 630 € TTC.

Numéro	Date	Objet
262	01/12/2019	Autorisation donnée au Maire de signer avec Mme CARAES – Professeur de Yoga – un contrat d’animation pour des ateliers d’initiation au Yoga pour les tout-petits au profit des assistantes maternelles, pour deux cours d’une heure et demi en soirée les 5 et 12 décembre 2019. Montant de la prestation : 400 € TTC. Recettes : Gratuité de la prestation.

## C – POINTS À L’ORDRE DU JOUR

### I – INTRODUCTION

#### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2019.

#### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2019.

### II – FINANCES

#### 1. TAUX D’IMPOSITION 2020

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				25	
POUR	25	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

DECIDE de maintenir les taux des trois taxes communales « ménages » pour l’année 2020 au niveau de 2019,

**DIT** que les taux applicables en 2020 seront les suivants :

- taxe d'habitation : 9,38 %
- foncier bâti : 14,99 %
- foncier non bâti : 41,57 %

## 2. BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2020 – BUDGET DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

Arrivée de M. Georges DUTRUC-ROSSET à 20h18.

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
<b>POUR</b>	<b>13</b>	<b>CONTRE</b>	<b>5</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>8</b>
			<b>M. GRASSET</b> <b>Mme MESSINA-DOMINIONI</b> <b>Mme MORELLI</b> <b>M. HILAIRE</b> <b>M. COLLEEMALLAY</b>		<b>Mme ESPINOS</b> <b>Mme GAULIER</b> <b>Mme SUTY</b> <b>M. JOURDAN</b> <b>Mme LE DANTEC</b> <b>Mme WEISS</b> <b>M. HULLOT</b> <b>Mme RAGOT-VILLARD</b>

**ADOPTE** le Budget Primitif 2020 de la ville d'un montant de 23 059 095 € qui s'équilibre en recettes et en dépenses, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 13 086 135 €,
- Section d'investissement : 9 972 960 €.

**PRÉCISE** que les subventions sont attribuées aux associations pour l'exercice 2020 telles qu'elles figurent à l'annexe B1.7 du présent budget primitif,

**APPROUVE** la création au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de tous les emplois permanents à temps complet et à temps non complet tels qu'ils figurent en annexe C1 du présent budget,

**PRÉCISE** que pour les assistantes maternelles, les apprentis et les emplois contractuels les conditions de rémunération sont fixées dans chaque délibération créant et/ou modifiant l'emploi et qu'elles évoluent au même rythme que les évolutions réglementaires le cas échéant.

## 3. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES ET DES CRÉDITS OUVERTS POUR 2020

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**ACCORDE** aux associations listées ci-dessous les subventions soit exceptionnelles soit en crédits ouverts telles que proposées, sous réserve de l'envoi d'un justificatif soit des factures payées, soit de la participation à l'évènement financé, soit de la tenue de l'évènement.

Nom de l'association	Montant de la subvention	motif
AO Buc remise en forme	3500€	Crédit ouvert : renouvellement de matériel
AO Buc remise en forme	500€	Exceptionnel : championnat d'Europe
Amicale des Tireurs de Buc	1000€	Crédit ouvert : achat de cibles
APY Buc	2000€	Exceptionnel : championnats de France et du Monde
Clin d'œil	500€	Exceptionnel : gala 30 ans
Compagnie d'Arc de Buc	1000€	Crédit ouvert : achat d'une cible
Méli Mélo de Mélodies	500€	Exceptionnel : animations fête de la musique
Les Ruches de Buc	800€	Crédit ouvert : achat ruches et essaims
POEMES	300€	Exceptionnel : projet Sampoki au Cambodge

**DIT** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2020 compte 6574.

#### 4. CLÔTURE DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

*Rapporteur : Monsieur PESSEY*

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME				26
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>
				<b>0</b>

**APPROUVE** la clôture du budget annexe de l'assainissement de la ville de Buc au 31 décembre 2019,

**APPROUVE** la reprise de l'actif, du passif, des restes à recouvrer, des restes à payer, de la trésorerie et des résultats du budget annexe de l'assainissement dans le budget principal de la Ville,

**INDIQUE** que le comptable public assignataire de la commune adressera à la Ville :

- au terme de l'exercice 2019, le compte de gestion 2019 en janvier 2020,
- à l'issue de la prise en compte des écritures d'intégration, un compte de gestion 2020 dit « de dissolution »,

**DIT** que les avenants de transferts aux contrats et marchés en cours ont été signés par Monsieur Le Maire dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal lui a consenties,

- DIT** que les avenants de transfert des contrats de prêts sont en cours d'élaboration chez les prêteurs concernés et qu'ils seront régularisés dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
- PRECISE** qu'aucun transfert de personnel n'est à prévoir, aucun personnel n'étant affecté sur le budget de l'assainissement,
- AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la suppression du budget annexe de l'assainissement aux fins d'intégrer ce dernier au budget principal de la ville de Buc.

## 5. MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) RELATIVES AU GYMNASSE, À LA CRÈCHE, À LA SALLE POLYVALENTE ET À LA MAISON MÉDICALE

Rapporteur : Monsieur PESSEY

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
<b>POUR</b>	<b>21</b>	<b>CONTRE</b>	<b>5</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>
			<b>M. GRASSET</b> <b>Mme MESSINA-DOMINIONI</b> <b>Mme MORELLI</b> <b>M. HILAIRE</b> <b>M. COLLEEMALLAY</b>		

**DECIDE** d'ajuster les autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP).

## III – RESSOURCES HUMAINES

### 1. PRÉSENTATION DU PLAN PLURIANNUEL DE FORMATION 2020 – 2021 – 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

*Arrivée de M. Rémi JOURDAN à 20h56.*

**PREND ACTE** de la présentation du plan pluriannuel de formation de la commune pour les années 2020-2021-2022.

### 2. RÈGLEMENT DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**APPROUVE** le règlement de formation de la commune dont le projet est annexé à la présente délibération.

**DIT** que ce règlement de formation sera communiqué à chaque agent en poste et lors de chaque recrutement.

### 3. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**DECIDE** d'approuver les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation (CPF), la procédure d'instruction des demandes et les critères de priorité tels que proposés dans le règlement de formation présenté au Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

**DECIDE** de prendre en charge les frais pédagogiques liés à la mobilisation d'un Compte Personnel de Formation, dans la limite des plafonds ci-dessous,

**PRECISE** qu'aucun frais annexe ne sera pris en charge par la commune de Buc (frais de déplacements, repas, fournitures...),

**DECIDE** de fixer les plafonds de prise en charge des frais pédagogiques (coût de la formation) au sein de la collectivité, de la double limite suivante :

- un budget annuel de 7 500 € affecté au CPF,
- un plafond de 1 500 € par agent dans la limite des frais engagés auprès de l'organisme de formation, sous réserve que la demande respecte les critères fixés au règlement de formation,

**PRECISE** que dans le cas où l'agent ne suit pas tout ou partie de sa formation sans motif valable, il devra rembourser les frais engagés par la commune auprès de l'organisme de formation,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget des exercices en cours et suivants, au chapitre 011, fonction 020 – nature 6184

### 4. MISE À JOUR DE L'INDEMNITÉ SPÉCIFIQUE DE SERVICE (ISS)

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**DIT** que la délibération n°2010-20-09/04 portant mise à jour du régime indemnitaire des ingénieurs territoriaux, des techniciens et des contrôleurs territoriaux est remise à jour par l'intégration des dispositions du décret n° 2018-762 du 30 août 2018,

**DIT** que cette indemnité pourra être attribuée aux agents titulaires et contractuels et que son calcul suivra les mises à jour réglementaires,

**DIT** que les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice 2019 chapitre 012.



## IV – FONCIER

### 1. AVENANT N° 1 AU PROTOCOLE FONCIER ENTRE LA COMMUNE DE BUC ET L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) VERSAILLES HABITAT, EN VUE DE LA RÉALISATION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX AU 2 RUE DES FRÈRES ROBIN À BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au protocole foncier en vue de la réalisation de 10 logements sociaux sur la parcelle AD 309 située au 2 rue des Frères Robin à Buc pour porter la durée du bail emphytéotique à 80 ans,

**AUTORISE** le Maire à signer tous actes et documents subséquents et notamment les actes authentiques réitérants les présentes.

### 2. RÉTROCESSION DES PARCELLES DE LA ZAC DU CERF-VOLANT

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME					26
POUR	26	CONTRE	0	ABSTENTIONS	0

**ÉMET** un avis favorable à l'incorporation dans le patrimoine communal des parcelles de terrains cadastrées :

- Section AA 244 : Place
- Section AA 258 : Voirie + place
- Section AA 277 : Transformateur électrique de distribution publique
- Section AA 278 : Espace vert
- Section AA 279 : Voirie
- Section AA 141 : Voirie et espace vert
- Section AA 142 : Voirie et espace vert
- Section A 54 : Espace vert
- Section AA 282 : Voirie (hors ZAC)

Et les deux volumes suivants :

- Volume n°2 de l'état descriptif de division en volume suivant acte reçu par Maître DAUVET, notaire à Jouy en Josas, le 23 octobre 2014 portant sur les parcelles AA 271, 274, 283 et A 53,55.
- Lot 206 au sein du volume n°1 de l'état descriptif de division en volume suivant acte reçu par Maître TYL, notaire à Villepreux, le 29 juillet 2009 portant sur les parcelles cadastrées AA 228, 229, 235 et 243.

**AUTORISE** le Maire à acquérir, à l'euro symbolique, les parcelles et volumes suivants résultant de la rétrocession de la ZAC du Cerf-Volant :

- Section AA 244 : Place
- Section AA 258 : Voirie + place
- Section AA 277 : Transformateur électrique de distribution publique

- Section AA 278 : Espace vert
- Section AA 279 : Voirie
- Section AA 141 : Voirie et espace vert
- Section AA 142 : Voirie et espace vert
- Section A 54 : Espace vert
- Section AA 282 : Voirie (hors ZAC)

Et les deux volumes suivants :

- Volume n°2 de l'état descriptif de division en volume suivant acte reçu par Maître DAUVET, notaire à Jouy en Josas, le 23 octobre 2014 portant sur les parcelles AA 271, 274, 283 et A 53,55.
- Lot 206 au sein du volume n°1 de l'état descriptif de division en volume suivant acte reçu par Maître TYL, notaire à Villepreux, le 29 juillet 2009 portant sur les parcelles cadastrées AA 228, 229, 235 et 243.

**CLASSE** ces parcelles et volumes de terrain dans le domaine public de la Commune.

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes y afférents.

## V – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### 1. DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS ACCORDÉE PAR LE MAIRE AUX ÉTABLISSEMENTS DE COMMERCE DE DÉTAIL SUR LA COMMUNE DE BUC

*Rapporteur : Monsieur FUSCO*

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**ÉMET** un avis favorable à la dérogation au repos dominical des salariés des établissements de commerce de détail sur la Commune de Buc pour l'année 2020,

**AUTORISE** le Maire à délivrer une autorisation de dérogation au repos dominical pour les établissements de commerce de détail concernant les dimanches de l'année 2020 suivants :

- 19 janvier 2020,
- 15 mars 2020,
- 14 juin 2020,
- 11 octobre 2020.

## VI – ASSAINISSEMENT

### 1. APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DÉLIMITÉ LORS DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur DUTRUC-ROSSET

				NOMBRE SUFFRAGE EXPRIME	
<b>POUR</b>	<b>26</b>	<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	<b>ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

**PREND ACTE** du rapport du commissaire enquêteur sur le plan de zonage de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de Buc,

**APPROUVE** les plans de zonage des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés à la présente,

**DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément au Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux,

**DIT** que les plans de zonage des eaux usées et des eaux pluviales approuvés sont tenus à disposition du public :

- en mairie de Buc aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux,
- à la Préfecture des Yvelines,

**DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

# E – INFORMATIONS DIVERSES

## 1. SITUATION DE L'EMPLOI A BUC

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 octobre 2019** : 183 personnes

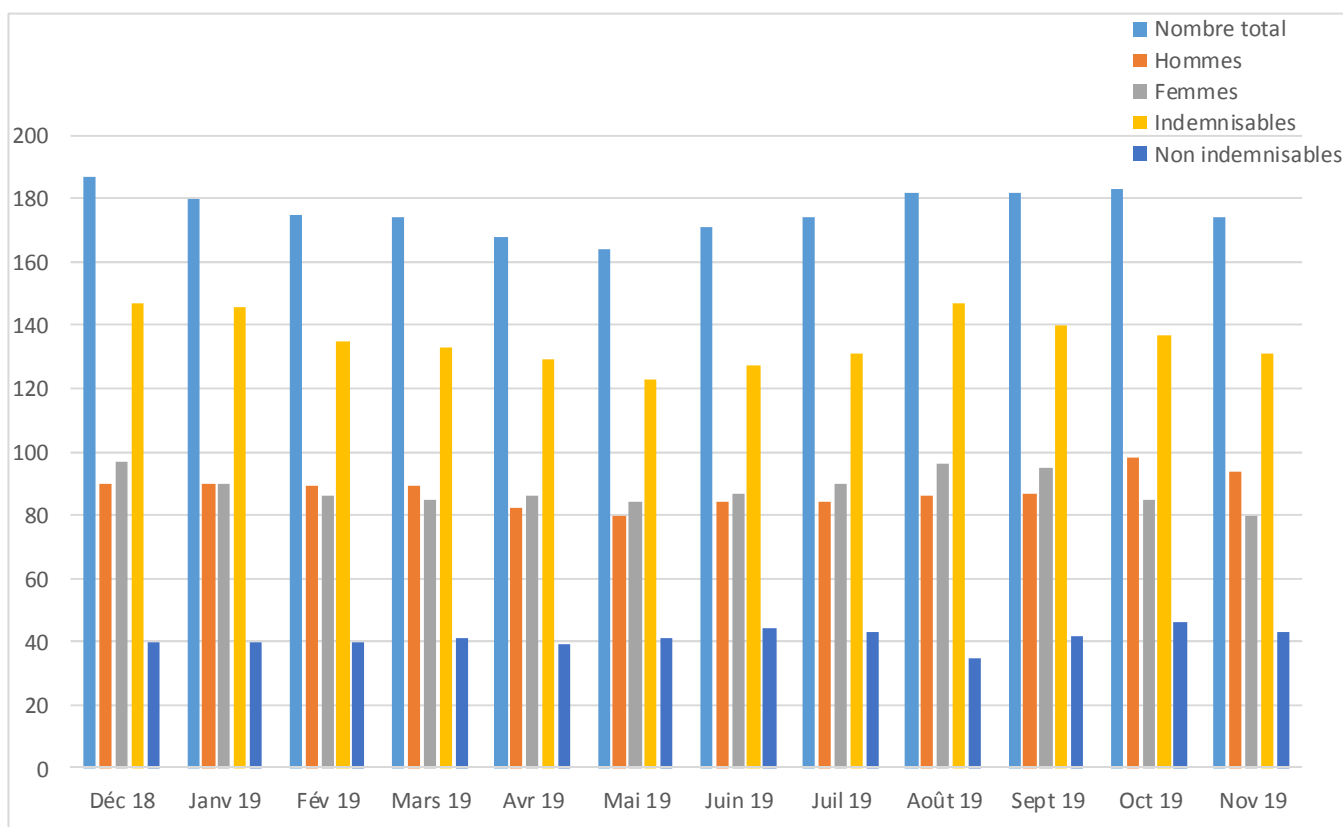
Répartis de la manière suivante : 98 hommes et 85 femmes

Dont 137 indemnisables et 46 non indemnisables

Nombre de demandeurs d'emploi à Buc au **15 novembre 2019** : 174 personnes

Répartis de la manière suivante : 94 hommes et 80 femmes

Dont 131 indemnisables et 43 non indemnisables



## F – QUESTIONS DIVERSES

PAS DE QUESTION.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE  
LUNDI 3 FÉVRIER 2020.**

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A **21H30**.

Fait à Buc, le 17 décembre 2019

Le Maire

Jean-Marc LE RUDULIER

